

## Résilience ?

C'est vraiment la déception qui domine les commentaires à propos du projet de loi « *Climat et Résilience* ». Au point que le *Haut Conseil pour le Climat (HCC)* s'est fendu d'un rapport pour expliquer que le texte ne répond absolument pas aux enjeux.

**T**out d'abord, sur la forme, le *HCC* a recadré le gouvernement pour le choix du titre de ce projet de loi. « *Le Haut Conseil pour le Climat suggère de réserver l'utilisation du terme "résilience" pour l'action publique intégrant explicitement l'adaptation aux aspects inéluctables d'un climat qui change, en lien avec l'acception courante du terme et non pour une action publique centrée sur la baisse des émissions de gaz à effet de serre. L'absence de mesures de résilience (seulement deux mesures ciblées sur l'adaptation) souligne que ce volet est extrêmement limité dans le projet de loi.* »

Voilà pour l'emballage de ce texte qui devait être l'un des plus importants de ce quinquennat. Sur le fond, le *HCC* est encore plus sévère.

« *De nombreuses mesures du projet de loi prévoient des délais allongés de mise en œuvre (échéances à 2024, 2025, 2030...). Ces délais sont manifestement incompatibles avec le rythme attendu de l'action contre le changement climatique et le rattrapage du retard pris par la France dans l'atteinte de ses budgets carbone.* » Pour étayer son avis, le *HCC* cite l'exemple de l'article 60, relatif à la qualité des repas proposés dans les services de restauration collective publique. « *Il ne prévoit une extension à la restauration collective privée qu'à partir de 2025, alors qu'une stratégie*



La montagne a accouché d'une souris

**intégrée est nécessaire, dès aujourd'hui, pour construire la baisse d'émissions associée au secteur agriculture-alimentation.** » Le rapport cite aussi la taxation des engrais azotés (article 62) qui n'entrera, quant à elle, en vigueur qu'en cas de non-respect pour deux années consécutives des objectifs de réduction de la consommation d'engrais azotés. Elle est donc conditionnée à l'échec de mesures incitatives et de négociations sur une telle taxe au niveau européen.

« *Le gouvernement et le Parlement doivent donc raccourcir et clarifier les horizons temporels afin d'engager un rythme suffisant d'actions d'atténuation dans les différents secteurs émetteurs,* », insiste le *HCC*.

Et le *Haut Conseil pour le Climat* d'enfoncer le clou en rappelant que « *l'enjeu est celui de l'accumulation de carbone chaque année dans l'atmosphère et donc d'une trajectoire de baisse régulière. Par ailleurs, s'il est compréhensible que des délais soient nécessaires pour le plein déploiement de certaines mesures, une trajectoire claire et prévisible doit être définie pour permettre l'adaptation des acteurs impliqués.* »

Sera-t-il entendu ? La balle est maintenant dans le camp des parlementaires.



## Barrage

**L'**Élysée aurait tort de croire qu'il suffira au président sortant d'être qualifié pour le second tour avec la représentante de l'Extrême-droite pour l'emporter de facto. Comme l'a montré *Libé*, une grande partie de l'électorat de Gauche ne votera plus Macron.

La martingale du barrage à l'Extrême-droite était séduisante pour ce pouvoir. Mais il en a usé et abusé au point de s'aliéner une grande partie de l'électorat de Gauche. On ne peut pas, à la fois, se présenter comme des adversaires de l'Extrême-droite et, en débat, accuser Marine Le Pen d'être trop molle.

Les barons de la Macronie peuvent bien pousser des cris d'orfraie et appeler à faire barrage, mais où sont les militants d'En Marche quand Marine Le Pen tente de se donner une image respectable, comme il y a un an à Brest ? Car c'est aussi en s'opposant à la banalisation du Rassemblement national qu'on lutte contre l'Extrême-droite.

# Projet 2022 : le débat continue

Si les « Live du projet » constituent des moments forts dans l'élaboration du programme des socialistes pour la Présidentielle 2022, ils ne sont que la partie émergée de l'iceberg. En effet, les propositions qui en émanent sont ensuite soumises à débat et peuvent être enrichies par les internautes.



Vincent Duchaussoy

Déjà plus de 13000 notes et commentaires

« **À** travers les visioconférences, organisées par les sections ou les fédérations auxquelles je participe, je constate que nos propositions sont assez bien accueillies », se félicite Vincent Duchaussoy, secrétaire national au Travail et à l'Emploi, en charge de la partie *Un emploi pour tous, un travail digne pour chacun*, dans le projet 2022 du Parti Socialiste.

Quelles propositions ont le plus recueilli le soutien des internautes ? D'abord, celle qui prévoit de mieux partager le pouvoir dans l'entreprise

en généralisant la participation des administrateurs salariés dans les conseils d'administration, qu'avait présentée Dominique Potier.

Ensuite, celle qui vise à développer une politique de pleine santé au travail pour mieux connaître, identifier et prévenir les risques et les maladies professionnelles. Enfin, arrive celle qui demande à ce que l'État investisse dans la transition écologique et énergétique en adoptant une démarche volontariste pour devenir un acteur de la conversion industrielle.

Cela ne veut pas dire que les autres ne recueillent pas l'assentiment des socialistes, mais elles suscitent plus de débats. C'est notamment le cas de celle qui vise à instaurer un écart de rémunérations de 1 à 20, l'engagement d'un processus de réduction du temps de travail ou la création d'une autorité indépendante destinée à mieux réguler les plateformes.

**« Les Live du projet ne constituent que la partie émergée de l'iceberg. »**

Un peu moins d'un mois après la mise en ligne des propositions, plus de 13000 internautes les avaient déjà notées ou commentées. **« C'est une bonne base, mais le débat doit se poursuivre »,** rappelle Vincent Duchaussoy. **« Jusqu'à notre rendez-vous de Blois, il est possible d'améliorer ou préciser nos propositions. »**

« Mais le site <https://www.rdv2022.fr> n'est pas le seul élément permettant de peaufiner le projet 2022. Nous avons également soumis nos propositions aux organisations syndicales et engagé des discussions avec elles », précise le secrétaire national, qui se déclare satisfait des retours.

Après celles sur le travail, ce sont les propositions sur la santé qui vont être soumises au débat, à partir du 4 mars, selon la même méthodologie : un live des idées, diffusé sur les réseaux sociaux à partir de 18h30, suivi de la mise en ligne de propositions soumises au débat pour **« une politique globale de santé au service d'une société du soin »**. Avec pour objectif de réduire l'écart d'espérance de vie entre un cadre et un ouvrier et accroître l'espérance de vie en bonne santé.



Le 4 mars, les propositions sur la santé

À suivre sur <https://facebook.com/partisocialiste>

Ou sur <https://www.youtube.com/user/partisocialiste/>

## Comment soutenir l'emploi régional



Comment la Région peut favoriser l'emploi ? Si le travail a été le premier thème abordé pour le projet présidentiel 2022, il est aussi une des priorités pour le projet régional des socialistes bretons. Pour répondre à cette question, la Fédération d'Ille-et-Vilaine a organisé un webinaire, le 23 février.

« Afin d'affiner les propositions du BREIS, chaque fédération est chargée d'animer des débats sur des points qui paraissent particulièrement importants dans la perspective du projet que notre liste présentera au mois de juin », a précisé en préambule la conseillère régionale, Laurence Duffaux.

Avant de chercher à imaginer comment la Région pourrait mieux intervenir auprès des entreprises, il convient de rappeler et de mettre en avant ce qu'elle a déjà fait, en particulier depuis le premier confinement de mars 2020, pour soutenir les entreprises.

Des prêts à taux zéro, pour un montant de 29 millions d'euros ont été accordés. À cela il faut ajouter le Fonds Covid Résistance, ainsi qu'un fonds de solidarité.

La question qui doit maintenant se poser est : faut-il aider de manière identique l'ensemble des entreprises ou faut-il cibler certains secteurs ?

Pour les Socialistes, les aides que peut apporter la Région, mais d'une manière générale l'ensemble des collectivités aux entreprises, doivent faire l'objet de contreparties, à définir, en termes d'emplois, de formation ou de conditions de travail.

L'après-crise doit déjà s'anticiper, même si personne ne sait quand elle interviendra. Mais ce qui est certain, c'est qu'il faudra que la Région soit prête à accompagner des secteurs comme la restauration ou le tourisme. Cela passera par un besoin de trésorerie, lorsque l'activité reprendra, mais aussi par une offre de formation adaptée aux demandes des entreprises.

# L'égalité passe aussi par le sport

**L'égalité entre les femmes et les hommes passe aussi par la promotion du sport féminin. En 2021, cette dimension sera mise en avant dans le Finistère.**

« **Il s'agit d'un élément important de notre projet pour l'égalité entre les femmes et les hommes** », insiste Élyane Pallier, déléguée au Sport, à l'Égalité hommes/femmes et à la Vie associative au Conseil départemental.

Les femmes ne représentent que 37 % des licenciés dans le Finistère. La période est particulièrement délicate pour les clubs de sports qui ne peuvent plus s'entraîner ou participer aux compétitions. Cependant, avant la crise, toutes les études montraient qu'à l'adolescence, les filles décrochaient plus que les garçons. **« Nous avons voulu comprendre ce phénomène de manière à pouvoir y apporter des réponses. C'est pour cette raison que nous avons engagé un partenariat avec l'UBO, en**

**particulier avec la sociologue Charlotte Parmantier, qui a réalisé une enquête basée sur les statistiques des clubs mais aussi sur les témoignages de sportives ou de dirigeants. »**

Pour pouvoir agir efficacement, il faut comprendre pourquoi, à un certain moment, les adolescentes abandonnent le sport. **« Nous allons, en parallèle, distribuer un questionnaire aux collégiennes, à la rentrée des vacances**

**de février** », annonce Élyane Pallier. Le décrochage est-il général ou plus important en milieu urbain ou rural ? L'offre sportive n'est-elle pas adaptée aux attentes des filles ? C'est en répondant à ces questions que l'intervention du Conseil départemental pourra être efficace.

À côté de cet aspect recherche, le Conseil départemental favorise l'intervention de sportives de haut niveau dans les collèges pour présenter leurs parcours et montrer aux collégiennes qu'elles peuvent suivre leur exemple. **« C'est d'autant plus facile que notre département compte de nombreuses championnes dans tous les sports. »**

**« Le monde sportif finistérien est, comme nous, attentif à cette question »**, se félicite Élyane Pallier. **« Nous allons, cette année, renouveler notre appel à projet pour favoriser le sport féminin. »** L'année dernière, une soixantaine de clubs avaient répondu et s'étaient partagé 200 000 euros.



Le Finistère promeut le sport féminin

## Personne ne veut de cette loi

**Mais qui veut de la loi de sécurité globale ? C'est la question qu'on est en droit de se poser, à l'issue du débat organisé, le 27 février, par la Ligue des Droits de l'Homme de Quimper et le club de la presse de Bretagne.**

La ligue des Droits de l'Homme avait invité des parlementaires (Michel Canévet, pour le Sénat et Erwan Balanant, pour l'Assemblée nationale), Arié Alimi, avocat et militant de la LDH, et Olivier Scaglia, représentant du SNJ, syndicat des journalistes. Un représentant d'Alliance était annoncé mais la direction du syndicat policier lui a demandé de ne pas participer à ce débat.

Pour la LDH, ce texte intervient à un moment où il n'est plus possible d'accepter de nouvelles restrictions de la liberté d'informer.

Loi sur le secret des affaires, loi contre la manipulation de l'information, loi contre les contenus haineux sur internet, loi sur la sécurité

globale sont autant de textes qui restreignent la capacité des journalistes à exercer librement leur métier et qui limitent le droit d'être informés.

La proposition de loi sécurité globale, va être examinée au Sénat à un moment où les forces de l'ordre font l'objet d'une grande méfiance de la part de la population.

Pourtant des propositions existent pour que les citoyens accordent à nouveau leur confiance aux forces de l'ordre.

Il suffirait, par exemple, de remplacer l'IGPN (*Inspection Générale de la Police Nationale*) par une instance vraiment indépendante. **« Et il ne faut surtout pas confier cette mission aux procureurs qui sont dépendants du pouvoir, mais aussi des policiers avec lesquels ils doivent travailler quotidiennement »**, a expliqué Arié Alimi, avocat, militant de la Ligue des Droits de l'Homme.

Quand la grande majorité des groupes parlementaires sont sceptiques voire hostiles, quand les associations de défenses des Droits de l'Homme émettent de sérieuses réserves, quand des milliers de personnes descendent régulièrement dans la rue pour demander le retrait de ce texte et quand le syndicat policier à l'origine de cette « proposition de loi » demande à ses membres de ne pas participer à des débats, il faut bien se rendre à l'évidence : personne ne veut de la loi de sécurité globale. Et au lieu de s'entêter, la majorité serait bien inspirée de retirer ce texte et d'engager une concertation.



La mobilisation citoyenne s'amplifie

Retrouvez-nous sur

Facebook  
**PS.Finistere**  
 et Twitter  
**@fede\_PS29**

# Secrets toxiques

**Qui contrôle les contrôleurs ? On pouvait croire que l'interdiction du glyphosate et son remplacement par de nouveaux produits mettaient les utilisateurs de pesticides à l'abri de contamination. D'autant que le discours tenu par la Commission européenne laisse croire que l'utilisation des pesticides va drastiquement baisser dans les années à venir. Et pourtant, l'agence européenne de certification l'EFSA, (Autorité Européenne de Sécurité des Aliments) est dans le collimateur d'associations de défense de l'environnement et d'élus de gauche et écologistes. Ils s'en sont expliqués, le 25 février, lors d'une visioconférence de presse.**

**C**inq députés européens, dont Éric Andrieu pour le groupe socialiste, ont saisi l'EFSA pour « **alerter sur les défauts d'application du règlement européen n° CE 1107/2009, sur le défaut d'exécution de l'arrêt de la Cour de Justice de l'Union européenne du 1<sup>er</sup> octobre 2019 et pour solliciter la mise en place de procédures spécifiques d'exécution de ce règlement et de cette décision, afin de vous voir prendre en compte les effets cocktails, notamment à l'intérieur d'un produit, dans les procédures d'évaluations de produits pesticides** ».

Aujourd'hui, l'évaluation des produits pesticides s'effectue à deux niveaux. Pour l'échelon européen, l'EFSA évalue les « substances actives » que les industriels déclarent.

L'EFSA doit assurer le respect du règlement européen et appliquer les dispositions de ce règlement. Des analyses de toxicité à long terme doivent être effectuées sur ces substances actives déclarées, mais pas seulement, avec tous les composés avec lesquelles elles seront mélangées, dit l'arrêt de la CJUE du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Chaque État membre doit, de son côté, évaluer les produits tels que commercialisés dans leurs formulations complètes. Les produits commercialisés doivent faire l'objet d'une autorisation de mise sur le marché. En France, c'est l'ANSES qui réalise cette évaluation. L'analyse porte alors sur les effets de toxicité aiguë à court terme. Aucune nouvelle analyse à long terme sur l'effet des substances composant le pesticide commercialisé n'est réalisée.

**REPRENONS  
 LE POUVOIR SUR  
 LES INDUSTRIES  
 DES PESTICIDES !**

SOUTENEZ LA PLAINTÉ, SIGNED LA PÉTITION  
[WWW.SECURITEALIMENTAIRE.FR](http://WWW.SECURITEALIMENTAIRE.FR)

**SECRETS  
 TOXIQUES**

L'effet pervers de cette double évaluation est que lors de l'analyse de la substance active déclarée au niveau européen, la recherche démontre qu'il existe des substances actives non déclarées. De plus, l'EFSA écarte toutes les publications scientifiques portant sur les produits complets tels que commercialisés qu'elle juge non pertinents. Elle écarte donc les analyses portant sur les effets cumulés entre différents composants à l'intérieur d'un même produit pesticide, communément appelé « effet cocktail ». L'EFSA considère qu'elle ne doit étudier et vérifier que l'impact de la substance déclarée active seule et écarte donc les publications sur les effets cumulés avec d'autres substances qui peuvent être aussi actives, mais non déclarées, comme l'arsenic.

Or, des études ont révélé la présence d'hydrocarbures ou de métaux lourds comme du plomb ou du nickel dans des produits vendus comme des substituts au glyphosate. La plus récente date du mois d'octobre 2020. Elle portait sur des produits commercialisés comme des alternatives au glyphosate dans un emballage qui laissait clairement croire aux consommateurs qu'ils étaient sans danger. Destinés au grand public, les bidons laissaient apparaître la mention « *Nouveaux principes actifs* ».

L'EFSA dispose de deux mois pour répondre aux eurodéputés. Soit elle tient compte de leurs remarques et change radicalement ses méthodes d'évaluation. Soit elle persiste ou refuse de répondre et alors une action en justice pourrait être engagée.

**« Nous ne sommes qu'au début d'un processus et nous devons être humbles »,** a averti Éric Andrieu. **« En effet, depuis que nous travaillons sur ce sujet, nous avons découvert le poids et l'influence des lobbies. »** C'est la raison pour laquelle, les promoteurs de *Secrets toxiques* doivent s'armer de patience, mais surtout tenter de convaincre au-delà des rangs des élus européens qui seront en première ligne mais qui auront besoin d'être soutenus par les parlementaires nationaux, les ONG, mais au-delà par les citoyens européens qui doivent se mobiliser.

## Cap Finistère

Le Breton Socialiste

CPPAP 1222 P 11428  
 N° 1345 - Vendredi 5 mars 2021  
[www.ps29.bzh](http://www.ps29.bzh) - [cap-finistere@wanadoo.fr](mailto:cap-finistere@wanadoo.fr)  
 26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER  
 Tél. 02 98 53 20 22

Directeur de la publication : Kévin FAURE

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON  
 Tél. 02 98 43 44 39  
 13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère  
 Tél. 02 98 43 11 44

## S'abonner

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

Abonnement papier

Abonnement numérique

..... @ .....

Tarifs pour l'année

Adhérents : 25 euros (papier) ;

20 euros (numérique)

Non adhérents : 50 euros (papier) ;

35 euros (numérique)

Chèque à l'ordre de :  
 ADFFFPS

